

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2014

FICHE n°

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2014-2020

Service émetteur : D.I.S.E.R.H.M / MAT

Coordonnées du service : Mission Animation Territoriale

Personne à contacter : Mme Corinne BOISSEAUX

Alors que s'achève le CPER 2007-2013, dont la clôture se poursuivra sur l'année 2014, l'Etat et le Conseil régional ont lancé en Midi Pyrénées, le 12 novembre 2013 la préparation du prochain CPER.

Les Contrats de Plan Etat-Région pour la nouvelle génération 2014-2020 (6^{ème} génération), ont été lancés par les circulaires des 2 août et 15 novembre 2013.

I- Spécificités de la nouvelle génération de CPER :

Ils reposent sur les caractéristiques suivantes :

- Dimension transversale qui concernera tous les axes du CPER : il s'agit d'un projet de développement durable du territoire, au service de l'emploi ;
- des thématiques prioritaires limitées à 5 et qui concernent :
 - * enseignement supérieur, recherche, innovation ;
 - * innovation, filières d'avenir, usines du futur ;
 - * mobilité multimodale ;
 - * très haut débit et usage du numérique ;
 - * transition écologique et énergétique.
- une dimension territoriale recentrée sur des thématiques précises :
 - * l'interrégional avec les bassins fluviaux et les massifs de montagne ;
 - * les métropoles ;
 - * les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
 - * les territoires confrontés à un déficit de services au public ;
 - * les territoires vulnérables subissant des restructurations économiques.

II- Le futur CPER en Midi-Pyrénées :

1) Les orientations stratégiques du CPER 2014-2020 en région Midi-Pyrénées

La phase stratégique d'élaboration concertée du CPER étant terminée, l'architecture du CPER pour la région Midi-Pyrénées devrait s'articuler autour de 4 volets

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Volet transversal :

- 1) emploi
- 2) développement durable
- 3) égalité femmes-hommes
- 4) handicap

Volet thématique

- 1) innovation, filière d'avenir et usine du futur
- 2) enseignement supérieur, recherche, innovation
- 3) mobilité multimodale
- 4) transition écologique et énergétique ;
- 5) Très haut débit et usages numériques

Volet territorial

- 1) politique de la ville
- 2) métropole
- 3) amélioration de l'accessibilité des services au public
- 4) territoires vulnérables

Volet interrégional

- 1) Garonne
- 2) Massifs
- 3) Vallée du lot

2) Négociations et signature du CPER

Dès que le préfet de la région Midi-Pyrénées recevra le mandat de négociation de la part de l'Etat qui comprendra l'enveloppe dédiée à la région et une présentation spécifique par volet, la phase de négociation avec le conseil régional pourra démarrer tout en poursuivant la concertation avec les collectivités et les groupements infra régionaux.

Côté financement, une coordination avec les dispositifs financiers existants sera recherchée, au travers des programmes nationaux tels que le programme investissement d'avenir, le programme national de renouvellement urbain, des crédits d'opérateurs et d'agence comme l'ADEME ou des agences de l'eau. Les projets seront également soutenus par des crédits des programmes opérationnels des fonds européens (FEDER – FSE – FEADER).